

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

ADMISSION EN GRADE 1 – (2023)

Le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie tient à informer les parents et le public en général, que les parents dont les enfants vont atteindre l'âge de 5 ans entre le **1^{er} Juin 2022 et le 31 Décembre 2022** peuvent faire une demande d'enregistrement d'admission en Grade 1 en Janvier 2023 selon le calendrier ci-dessous :

Pour les parents dont le nom de famille commence par les lettres suivantes :-

A à D: Mercredi 1, Jeudi 2 et Vendredi 3 juin 2022

E à L: Lundi 6, Mardi 7 et Mercredi 8 juin 2022

M à Z: Jeudi 9, Vendredi 10 et Lundi 13 juin 2022

L'exercice se fera de **09h30 à 11h30** et de **12h30 à 14h30**.

Les parents concernés sont priés de faire leur demande dans **une seule école** du gouvernement ou subventionnée, pour laquelle leur enfant est éligible, selon le lieu de résidence. Ils doivent être munis des documents suivants :

- Leur carte d'identité nationale (L'originale et une photocopie)
- L'acte de naissance de l'enfant (L'original et une photocopie)
- Les originaux des factures du CEB servis à leur lieu de résidence pour les mois de **février, mars et avril 2022**.
- Les originaux des factures de la CWA servis à leur lieu de résidence pour les mois de **février, mars et avril 2022**.
- Les parents résidant dans le **Catchment Area** [périmètre desservi par l'école] d'une des 34 écoles à grande demande, listées ci-dessous, doivent **en plus** se munir d'un document de preuve de résidence (***Proof of Residency***) disponible à l'école et certifié par la police de leur localité, confirmant leur lieu de résidence.

Zone 1

1. Bheewa Mahadoo Govt. School (*Riv. du Rempart*)
2. Daneswock Sewraz Govt. School (*Triolet*)
3. Doorgachurn Hurry Govt. School (*Goodlands*)
4. Jean Lebrun Govt. School (*Port Louis*)
5. Mohabeer Foogooa Govt. School (*Montagne Longue*)
6. Notre Dame du Bon Secours R.C.A (*Port Louis*)
7. Notre Dame de La Paix R.C.A (*Port Louis*)
8. Notre Dame de Lorette R.C.A (*Port Louis*)

9. Raoul Rivet Govt. School (*Port Louis*)
10. Saint Jean-Baptiste de la Salle R.C.A (*Port Louis*)
11. Villiers René Govt. School (*Port Louis*)

Zone 2

1. Jules Koenig Govt. School (*Beau Bassin*)
2. Notre Dame de Lourdes R.C.A (*Rose Hill*)
3. Notre Dame des Victoires R.C.A (*Rose Hill*)
4. Petit Verger Govt. School (*St. Pierre*)
5. Philippe Rivalland R.C.A (*Beau Bassin*)
6. Rajcoomar Gujadhur Govt. School (*Centre de Flacq*)
7. Saint Enfant Jésus R.C.A (*Rose Hill*)
8. Saint Pierre R.C.A (*St. Pierre*)
9. Shri Rajiv Gandhi Govt. School (*Centre de Flacq*)

Zone 3

1. Duperré Govt. School (*Mahébourg*)
2. Hugh Otter Barry Govt. School (*Curepipe*)
3. M. Burrenchobay Govt. School (*Plaine Magnien*)
4. Mahebourg R.C.A School (*Mahébourg*)
5. Notre Dame de la Confiance R.C.A (*Curepipe*)
6. Rose Belle North Govt. School (*Rose Belle*)
7. Willoughby Govt. School (*Mahébourg*)

Zone 4

1. Baichoo Madhoo Govt. School (*Quatre-Bornes*)
2. Beau Séjour Govt. School (*Quatre-Bornes*)
3. Emilienne Rochecouste Govt. School (*Quatre-Bornes*)
4. Louis Nellan Govt. School (*Quatre-Bornes*)
5. Pandit C.K. Aryan Vedic Hindu Aided School (*Vacoas*)
6. Sir Veerasamy Ringadoo Govt. School (*Quatre-Bornes*)
7. Visitation R.C.A (*Vacoas*)

Le ministère se réserve le droit de demander des documents additionnels qui pourraient éventuellement aider à confirmer le lieu de résidence des parents.

Au cas où le nombre de demandes d'admission pour une école dépasse celui des places disponibles, le ministère se réserve également le droit d'admettre les enfants en surnombre dans une école autre que celle demandée.

Le public est aussi avisé que depuis 2015 il n'y a plus d'enregistrement pour le Grade 1 à l'école du gouvernement Dr O. Beugeard, Port Louis et depuis 2018 à l'école du gouvernement de Chitrakoot.

Les parents qui se rendent à l'école pour cet exercice doivent présenter leur carte de vaccination (Covid-19) pour avoir accès à l'établissement scolaire. Ceux qui ne sont pas vaccinés doivent présenter le résultat d'un PCR Test négatif qui ne date pas plus de 7 jours.

Les parents qui ne sont pas vaccinés, et qui ne peuvent produire un résultat négatif d'un PCR Test peuvent faire leur demande d'Admission en Grade 1 dans le bureau de leur zone d'éducation respective, ou au bureau du SeDEC en cas d'une école RCA.

**Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie
MITD House, Phoenix**